

## Vos droits



## Retraite : les échéances à respecter...

Voilà, vous y êtes presque... Vous êtes sur le point d'atteindre l'âge légal (cf « vos droits » n° 13-07) ou vous avez fait suffisamment de « rabe »... Vous avez maintenant décidé de faire valoir vos droits à la retraite... L'UNSA Clemessy vous propose un petit « memorandum » des démarches à effectuer et des délais à respecter...

- A « J » - 4 mois : contactez votre **Carsat** (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) au 3960 ou connectez-vous sur « [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) » pour demander votre dossier à compléter. Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions, vous demandez un rendez-vous auprès d'un conseiller, sinon vous envoyez ou vous déposez le dossier complété. Votre demande « **retraite sécurité sociale** » est lancée...
- En cochant une case autorisant la Carsat à transmettre les informations à votre Caisse de retraite complémentaire, celle-ci vous contactera automatiquement dans les jours qui suivent (via le **CICAS** - Centre d'information AGIRC - ARRCO) pour mettre en route le dossier « **retraite complémentaire** ». On vous fixera rendez-vous pour remise des pièces justificatives nécessaires au dossier.
- Maintenant, il s'agit d'informer votre hiérarchie dans les délais ! :

	Moins de 2 ans ancienneté	Plus de 2 ans ancienneté
<b>Non-cadres</b>	Niveaux I et II : <b>15 jours</b>	Niveaux I et II : 15 jours
	Niveaux III, IV et V : <b>1 mois</b>	Niveaux III, IV et V : <b>2 mois</b>
<b>Cadres</b>	<b>1 mois</b>	<b>2 mois</b>

- Mais n'oubliez pas... si vous utilisez votre CET, le délai de prévenance est en principe de 6 mois... Dans la pratique, cela s'applique de façon plus souple dans le cas présent, sauf évidemment si la réserve CET est importante (cf CR réunion DP du 20/12/2012)
- Et un rappel pour la suite.... Pour la complémentaire santé, il existe un accord « retraité Clemessy » avec Muta-santé (Réunica). A vous de voir s'il vous intéresse ou si un autre organisme vous propose mieux...
- Et maintenant... « y a plus qu'à »... attendre de pouvoir fêter cela !

**Vive la quille !-Vive la quille !-Vive la quille !-Vive la quille !-Vive la quille !**

